

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-122
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)
SECTEUR 2 (LSHS) DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA
RÉUNION**

SCRUTINS DU 9 MARS 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-57 portant organisation des élections et convocation pour le renouvellement général des représentants des usagers aux conseils centraux l'Université de La Réunion, conseil d'administration, commission de la recherche et commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 mars 2023 ;
- Vu les arrêtés n° 2022-2023-90, n°2022-2023-92, n°2022-2023-94 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement général des représentants des usagers à la Commission de la formation et de la vie universitaire secteur 2 (LSHS) du conseil académique de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 9 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Résultats du Collège des Usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) Secteur 2 du Conseil Académique :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

CFVU Secteur 2 – Collège Usagers		UNEF et associations étudiantes
Bureaux :	Moufia-Tampon-Mayotte	619
Collège :	Usagers	
Secteur :	LSHS	
Nombre d'électeurs inscrits :	5550	
Nombre de votants :	711	
<i>dont nombre de procurations :</i>	1	
Nombre d'enveloppes recensées :	711	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	91	
Nombre de suffrages valablement exprimés :	619	

Sont proclamés élu(e)s en qualité de représentants des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) secteur 2 du Conseil Académique les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		UNEF et associations étudiantes
Nombre total de sièges :	4	
Quotient :	155	
Sièges obtenus :		4

Listes	Ordre de la présentation de la liste	Nombre de sièges attribués	Membres élus titulaires	Membres élus suppléants
UNEF et associations étudiantes	1. SAUTRON Rudrigue	4	SAUTRON Rudrigue	CARPAYE Anthony
	2. LEBON Coralie		LEBON Coralie	PICARD Rosalie
	3. ABDOU CHEBANI Abdou		ABDOU CHEBANI Abdou	MAUNIER Alan
	4. MOUSSA ALI Soihabadi		MOUSSA ALI Soihabadi	LAGARRIGUE Noémie
	5. CARPAYE Anthony			
	6. PICARD Rosalie			
	7. MAUNIER Alan			
	8. LAGARRIGUE Noémie			

Article 2 – Durée et date d’effet du mandat des représentants élus des Usagers :

Les représentants des usagers siégeant à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) secteur 2 du Conseil Académique sont élus pour une durée de deux ans, à compter de la proclamation des présents résultats.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l’exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage et sur les sites intranet et internet de l’Université.

Fait à Saint-Denis, le 13 mars 2023

Le Président de l’Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l’Université de La Réunion, le 13 mars 2023